



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AU-11(01)

Capacité de récupération à long terme

Juill. 2026



Journaux d'audit, traçabilité des actions

Audit and Accountability

AU-11(01) – Capacité de récupération à long terme (--F)

Énoncés :

Recourir à [\[Affectation : mesures définies par l'organisation\]](#) pour s'assurer que les enregistrements de vérification à long terme que génère le système sont récupérables.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les organisations doivent consulter les enregistrements de vérification nécessitant un stockage à long terme (en fonction des années). On compte parmi les mesures pour faciliter la récupération des enregistrements de vérification : la conversion des enregistrements dans de nouveaux formats, la conservation de l'équipement pouvant lire les enregistrements ainsi que la conservation de documents nécessaires pour aider le personnel à comprendre comment interpréter les enregistrements.